



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Madame la **Ministre des Sports** concernant **le contrôle médico-sportif**.

Selon l'annonce officielle du Ministère des Sports, le Service médico-sportif et la Division médico-sportive ont été fermés du 12 au 18 janvier 2026 dans le cadre d'un déménagement et ont repris les activités le 19 janvier 2026.

Il m'a été signalé par des clubs sportifs et des athlètes qu'à la suite du déménagement, des retards auraient été constatés dans la transmission des résultats des examens médico-sportifs aux clubs et fédérations sportives. Ces délais peuvent, dans le pire des cas, avoir pour conséquence, l'empêchement d'athlètes à participer à des compétitions pour absence de licence dûment validée.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Quelle est l'incidence de la période de fermeture sur les délais de transmission des résultats aux clubs et fédérations sportives concernées ?**
2. **Combien de résultats n'ont pas été transmis pendant la période de fermeture ?**
3. **Quels moyens concrets le ministère entend-il déployer pour assurer que ces retards n'entravent pas la participation des athlètes à leurs compétitions ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Joëlle WELFRING
Députée